

FORMULAIRE DE DEMANDE

D'AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO NEUF



LE DEMANDEUR (l'utilisateur mineur ou majeur du vélo)

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ Code Postal _____ Ville _____
Courriel _____ Téléphone _____

LE REPRÉSENTANT LÉGAL (à compléter uniquement si le demandeur ci-dessus est mineur)

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ Code Postal _____ Ville _____

- suis le représentant légal du demandeur mineur ci-dessus.
 atteste sur l'honneur que le mineur ci-dessus, né(e) le _____, réside à mon domicile.

Atteste / Attestons que le vélo concerné par la demande l'aide est :

- un vélo neuf homologué comprenant les équipements de sécurité obligatoires (éclairage, signalisation sonore, freins).

LE DEMANDEUR (mineur ou majeur)

Signature

LE REPRÉSENTANT LÉGAL DU MINEUR

(à compléter si l'utilisateur du vélo est mineur)

Signature

QUESTIONNAIRE

Afin de mieux connaître les habitudes de déplacement de l'utilisateur du vélo subventionné, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Vous êtes Un homme Une femme

Votre âge 10-17 ans 18-34 ans 35-54 ans 55-64 ans 65 ans et plus

Vous êtes scolaire-étudiant actif sans emploi retraité

Pour vos déplacements vous utilisez le plus souvent / en numérotant de 1 à 5 (1 pour le plus utilisé) :

la marche le vélo le bus : le train la voiture le scooter-moto autre

Vous utiliserez votre vélo subventionné pour :

aller au travail se rendre à un établissement scolaire pour les loisirs pour les achats ou démarches

- **à quel rythme** quotidien 1 à 2 fois par semaine 1 à 2 fois par mois

- **en combinaison avec un transport en commun :** non oui, lequel :

Le nouveau vélo va-t-il changer votre façon de vous déplacer ?

non oui, pourquoi :

Le vélo sera garé dans : la rue un abri à vélo une cour un garage votre logement

Vos suggestions pour faciliter vos déplacements à vélo :

- dans votre commune de résidence :

- dans le secteur de la Communauté de Communes du Pays de sainte Odile :

- dans le Bas-Rhin :

Les données personnelles que vous renseignez dans ce formulaire sont conservées pendant une durée d'un an et sont supprimées au-delà de cette durée. Par ailleurs, les données renseignées par vos soins dans le questionnaire sont anonymisées et utilisées à des fins d'études statistiques sur les usages de la mobilité. Elles seront conservées durant un an. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez s'il-vous-plait adresser votre demande à : Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile 38 rue du Maréchal Koenig 67213 OBERNAI Cedex.

CHARTRE D'ENGAGEMENT

DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO NEUF



LE DEMANDEUR (mineur ou majeur)

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ Code Postal _____ Ville _____

LE REPRÉSENTANT LÉGAL (à compléter uniquement si le demandeur ci-dessus est mineur)

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ Code Postal _____ Ville _____

- suis le représentant légal du demandeur mineur ci-dessus.
 atteste sur l'honneur que le mineur ci-dessus, né(e) le _____, réside à mon domicile.

Atteste / Attestons :

- être acquéreur d'un vélo neuf

M'engage à / Nous engageons à :

- ne percevoir qu'une seule subvention pour le dispositif d'aide à l'achat de vélos neufs de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO) ;
- apporter la preuve de la pleine possession du vélo subventionné dans le délai d'une semaine suivant la demande expresse des services de la CCPO ;
- ne pas revendre le vélo dans un délai de 1 an suivant la date de signature de la présente charte ;
- restituer la subvention à la CCPO dans le cas où ce vélo viendrait à être vendu durant cette période d'un an.

- respecter les règles du code de la route et à transmettre ces règles de sécurité à mes enfants,
- maintenir le vélo et les équipements obligatoires en bon état de fonctionnement,
- avoir un comportement éthique lors des déplacements à vélo, en étant notamment attentif aux piétons et aux personnes à mobilité réduite,
- chercher à privilégier la marche et le vélo pour des déplacements réguliers de proximité.
- participer à une évaluation du dispositif d'aide de la CCPO.

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende ».

Fait à :
le :

LE DEMANDEUR (mineur ou majeur)

rajouter la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature

(à compléter si l'utilisateur du vélo est mineur)

LE REPRÉSENTANT LÉGAL DU MINEUR

rajouter la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature